

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016
20 heures 30**

Présents : Mrs NOUZIERES, CORTEMBOS, JAMMES, MAGNAC, TOPPIN, LESTRADE
et Mmes DELPRAT, BOYAVAL

Absent excusé : Mr GARCIA a donné procuration à Mr NOUZIERES

Absents : Mmes DUBRUILLE et LOUDES

1) TARIF PRESTATIONS DOMINIQUE CASSAN

Monsieur Alain NOUZIERES et Monsieur Patrick TOPPIN expliquent à l'assemblée que Monsieur Dominique CASSAN leur a fait part de son nouveau tarif concernant les prestations qu'il effectue pour la commune d'AUTOIRE. Il estime que le tarif actuel qu'il facture est trop bas au vu des frais qu'il doit supporter.

Le Conseil Municipal comprend sa demande mais se pose la question de savoir si la commune a les ressources nécessaires pour assumer le nouveau tarif dans les mêmes conditions.

Monsieur Alain NOUZIERES propose de diminuer les heures effectuées par Monsieur CASSAN et de voir pour faire effectuer des prestations par APIE (association aidée par l'Etat). Vu qu'il y a beaucoup de travail en été, notamment avec l'entretien des WC publics, il propose également de voir pour le maintien des heures (35 heures hebdomadaire) pour la période estivale et de diminuer les heures en hiver.

Une discussion s'engage également sur la masse de travail qui risque d'être accentuée avec l'interdiction d'utiliser des produits chimiques. Patrick TOPPIN soumet l'idée de voir pour simplifier l'entretien.

La partie entretien relative à l'assainissement ne sera plus, à l'horizon 2020, à la charge de la commune puisque l'assainissement sera de la compétence de CAUVALDOR.

Après discussion et réflexion, il a été convenu de fixer le temps de travail hebdomadaire à 30 heures au lieu de 35 au nouveau tarif horaire (23.45 €), auquel il faut rajouter un forfait gazoil de 80 € par mois.

En cas d'une surcharge de travail, les heures peuvent être modulables.

2) TRANSFERT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA FDEL

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre la compétence.

Pose de candélabres au parking, l'éclairage est désormais très satisfaisant.

3) HABILITATION POUR RETRAIT DU COURRIER A LA POSTE

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la Poste d'une délibération pour retirer les courriers avec AR et les colis.

Le conseil municipal désigne comme personnes habilitées pour le retrait du courrier (recommandés et colis) : Alain NOUZIERES, Brigitte DELPRAT, Hervé JAMMES, Jean GARCIA.

4) DEVIS TRAVAUX SALLE DES FETES

Le chauffage de la salle des fêtes va être refait (pas la partie cuisine), un devis est demandé à l'entreprise Roques de Leyme (panneaux rayonnants Quarto Applimo, cassettes rayonnantes Thermor SUNAIR)

5) MODIFICATION CONVENTION LOCATION SALLE DES FETES

Suite à des réservations de la salle des fêtes, certaines personnes se sont désistées, la salle s'est retrouvée non louée alors que d'autres usagers étaient intéressés par la salle à cette même date et ont dû prendre une location ailleurs.

Afin d'éviter ce type de situation, il est proposé par monsieur le Maire de demander des arrhes à la réservation.

Après discussion, il est convenu de demander 50 euros d'arrhes à la réservation qui seront déduit de la location. Ce montant ne sera pas remboursé en cas de désistement à compter de 3 semaines avant la date retenue.

Par ailleurs, le maire informe que les participants à une soirée ou une journée à la salle des fêtes doivent se garer impérativement sur le parking. A cette occasion l'éclairage pour se rendre au parking restera allumé toute la nuit.

6) QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur Patrick TOPPIN informe l'assemblée que suite à la mise en place des horodateurs sur les parkings situés à l'entrée du village, 15% de l'investissement a été récupéré.

Il y a quelques petits problèmes de fonctionnement mais Patrick TOPPIN va reprendre contact avec la société pour les résoudre.

➤ Les stickers stationnement « Résidents Autoire » vont être distribués prochainement, Patrick TOPPIN prépare un courrier d'accompagnement.

➤ Monsieur Alain CORTEMBOS fait part de la plainte de certains camping-caristes concernant les aboiements de chiens.

➤ Monsieur Alain CORTEMBOS pose la question concernant le paiement du stationnement les jours où il y a des manifestations à AUTOIRE, notamment le jour de la brocante. Une discussion entre les membres du conseil municipal est engagée sur la gratuité ou non des parkings lors des manifestations à Autoire.

Monsieur Alain NOUZIERES propose que les exposants à la brocante ne paient pas. Le parking restera payant pour les visiteurs mais il n'y a pas de contrôle ce jour-là.

➤ Monsieur Jean-Louis LESTRADE rend compte de la réunion à Soulomès (4 syndicats resteraient dans le Lot).

Fin de la séance à 22 heures 35